



Ville de Pont de Chéruy

Le Département de l'Isère



E.M.M.A.A.

**Ecole Municipale
Musiques Actuelles
& Audiovisuel**

Projet
pédagogique
d'établissement
2020/2026



INTRODUCTION ET OBJECTIFS

L'École Municipale de Musiques Actuelles & Audiovisuel de Pont de Chéruy (EMMAA-PTC) est une école publique diplômante de Commune qui dispense un enseignement spécialisé jusque en fin de 2^{ème} cycle dans le domaine de la musique et de l'audiovisuel.

L'école de musique est un lieu d'échanges culturels qui se fixe comme objectif d'offrir à un large public une formation musicale, vocale et audiovisuel de qualité alliant rigueur et plaisir. Dans sa mission de formation de service public, elle a pour visée la démocratisation culturelle, l'ouverture à de nouveaux publics, l'extension des répertoires et la mise en place de partenariats en direction des structures culturelles et sociales de la collectivité. La mission d'une école de musique & audiovisuel doit être, pour tout citoyen en attente d'une formation ou d'un perfectionnement, un lieu d'apprentissage et d'épanouissement culturel et personnel. L'École communale doit assumer les enseignements artistiques de la formation initiale jusqu'au niveau requis pour intégrer les structures d'enseignements supérieurs. Former un musicien complet. L'apprentissage de la musique ne se limite pas seulement à la technique d'un instrument, il passe aussi par la formation d'une oreille, par une compréhension du fonctionnement de la musique, de son langage et par une formation de la culture musicale. Ainsi la mission pédagogique de l'école est de donner aux élèves une formation diverse et complète : Nous désirons donner aux uns un apprentissage sain et moral, basé sur l'exigence et le respect d'autrui et aux autres pour un éventuel départ de carrière artistique. Nous nous engageons à ce que cette formation soit dispensée par un personnel qualifié, diplômé, compétent et motivé. Nous nous fixons également comme mission de former des musiciens pour renforcer les Harmonies locales. Nous voulons proposer des animations musicales diverses pour développer et dynamiser les actions culturelles de la Ville de pont de Cheruy. Les cours et les formations représentés dans l'école municipale de musique s'articule autour du schéma culturel départemental de l'Isère 2020-2026.

1) PRESENTATION DE LA VILLE

a) La ville de Pont de Chéruy	page 4
-------------------------------	--------

2) PRESENTATION DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

a) Les locaux de l'école municipale de musique	page 6
b) Les disciplines existantes de l'école de musique	page 7
c) Le personnel de l'école municipale de Pont de Cheruy	page 8
d) Répartition des élèves par communes	page 9

3) LES BUDGETS 2017/2021

a) Les recettes/dépenses 2017/2018	page 10
b) Les recettes/dépenses 2018/2019	page 11
c) Les recettes/dépenses 2019/2020	page 12
d) Le prévisionnel 2020/2021	page 13

4) LE PROJET PEDAGOGIQUE

a) Les départements de l'école	page 14
b) Le cursus diplômant	page 15
c) Le cursus libre	page 18

5) LES NOUVEAUTES DEPUIS 2013

a) Interventions en milieu scolaire	page 18
b) Les ateliers	page 18
c) Les semaines découvertes	page 18
d) Le parcours découverte	page 19
e) Les cours de solfège rythmique	page 19
f) La chorale adulte	page 19
g) Les chœurs d'enfants	page 19
h) Les conventions	page 19
i) Parc instrumental	page 19
j) Quotient familial	page 19
k) Chèques vacances	page 19
l) Le matériel existant	page 19

6) LES PERSPECTIVES

a) Développement des ateliers	page 20
b) Accompagnement de groupes amateurs	page 20
c) Création d'un studio d'enregistrement	page 20
d) Accompagnement individuel	page 20
e) Développement des conventions	page 20
f) Interventions d'artistes	page 20

Les enjeux et les spécificités

Le département des musiques actuelles amplifiées, le département de musique classique et le département de l'audiovisuel de l'école municipale de musique de la ville de Pont de Chéruy ont pour objectif de développer et d'accompagner les esthétiques et les pratiques amateurs. L'école Municipale de Musique & Audiovisuel est diplômante axée sur 2 cycles dont chacun à une durée entre 3 et 5 ans.

Les enjeux

- Développer la créativité (cycle 1) et encourager la création (projet personnel avec accompagnement de groupe).
- Le travail personnel individuel et collectif.
- L'ouverture et la transversalité à travers les pratiques instrumentales, vocales, formation musicale, cours d'harmonie et les esthétiques (projets interdépartementaux).
- La production et l'enregistrement (machine et studio).
- La production vidéo, les métiers du cinéma et de l'audiovisuel.
- Inscrire le travail des deux départements MA et MC sur le territoire.
- Développer les propositions d'accueil pour être un pôle ressource auprès d'un public autonome (accompagnement de groupe, accompagnement de projets d'artistes solo).
- Développer les cours collectifs sur un apprentissage plus diversifié en musique actuelles dès la fin du 1^{er} cycle.

Les spécificités

- Les cours d'instruments dispensés par les deux départements, musiques actuelles et musique classique sont individuels depuis plusieurs années, mais depuis septembre 2020, nous avons ouvert des classes de cours collectifs ou chaque élève bénéficie d'un suivi personnalisé au travers des permanences de cours des professeurs et du directeur de l'établissement. Celui-ci accompagne et développe sérieusement les projets personnels et les différentes étapes d'évolution de chacun.
- La pratique instrumentale et audiovisuelle se diversifie tout au long du Cursus, c'est la créativité de l'élève qui sera le moteur d'apprentissage. Les instruments au même titre que les créations sont pensées comme un outil pour que chaque élève puisse construire un discours singulier.
- Le pôle audiovisuel permet aux élèves de participer à un travail régulier autour du son et de l'image (visite de studio professionnel, enregistrement, mixage, masterisation) pour les musiques assistées par ordinateur et pour l'image les élèves travaillent sur des projets de réalisations et qui leur permettra avant de se spécialiser de se former sur tous les métiers du cinéma dès la première année de pratique. Des propositions de modules complémentaires autour des techniques du son et de l'image sont proposés tout au long de l'année.
- Des journées découvertes ainsi que des modules complémentaires autour des musiques actuelles et classique, et également sur les métiers du cinéma et de l'audiovisuel, sont ouvertes et gratuites à toutes les personnes de l'Isère, avec des concerts, master classes, ateliers, conférences... etc
- Toute l'année le pôle Audiovisuel accompagne et forme les élèves dès le 1^{er} cycle sur la création de leur propre clip vidéo (projet individuel personnalisé) et court métrage scénarisé.

1-PRESENTATION DE LA VILLE

a) LA VILLE DE PONT DE CHERUY

A cœur d'une agglomération de de 35 800 habitants, Pont--de--Chéruy est une ville du nord Isère de 6161 habitants .Le code postal de la ville de Pont--de--Chéruy est le 38230 et son code Insee est le 38316. Les habitants de Pont--de--Chéruy se nomment les Pontois et les Pontoises.



Géographie :

L'altitude moyenne de Pont--de--Chéruy est de 200 mètres environ. Sa superficie est de 2.51 km². Sa latitude est de 45.752 degrés Nord et sa longitude de 5.179 degrés Est.



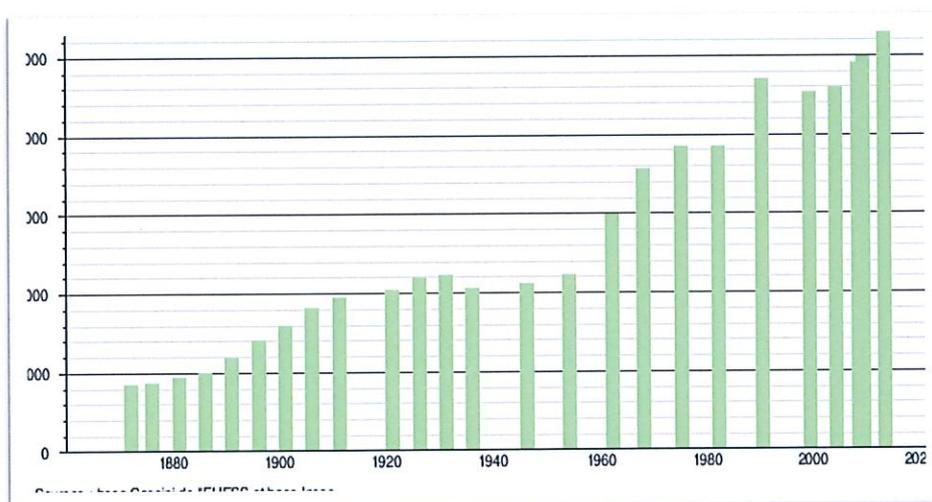
Population et logements :

La population de Pont--de--Chéruy était de 4 546 au recensement de 1999, 4 778 en 2006, 4 842 en 2007 et 4 973 en 2009. La densité de population de la ville est de 1 981.27 habitants par km². Le nombre de logements sur la commune a été estimé à 2 093 en 2007. Ces logements se composent de 1 918 résidences principales, 19 résidences secondaires ou occasionnelles ainsi que 156 logements vacants.

En 2013, la commune comptait 5 326 habitants. L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1872. À partir du XXI^e siècle, les recensements réels des communes de moins de 10 000 habitants ont lieu tous les cinq ans, contrairement aux autres communes qui ont une enquête par sondage chaque année.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911
846	860	941	1 000	1 186	1 402	1 600	1 812	1 951
1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968	1975
2 035	2 189	2 231	2 062	2 119	2 224	2 997	3 561	3 853
1982	1990	1999	2004	2008	2009	2013	2020	
3 849	4 700	4 540	4 591	4 908	4 973	5 326	5814	



Histogramme de l'évolution démographique

La ville de Pont de Chéry compte à ce jour 5814 habitants, un lycée de 1080 élèves, un lycée d'enseignement professionnel de 323 élèves, un collège avec 734 élèves, une école primaire comprenant 340 élèves, deux écoles maternelles, une crèche municipale, un centre de loisir, 46 associations divers et variées et une école municipale de musique & audiovisuel.

2-PRESENTATION DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

a) Les locaux de l'école municipale de musique

Installée dans les locaux du château Grammont, l'école municipale de musique & audiovisuel est située au cœur d'un somptueux parc arboré.

En 2020 l'école compte pas moins de 10 professeurs, 1 directeur, trois départements, deux cycles divisés en 4 phases chacun + un 3^{ème} cycle amateur sur 3ans pour 194 élèves, 350 m2 de surface, dispatché sur 10 salles, plus un hall d'accueil parents/élèves.

Un amphithéâtre extérieur, du matériel de qualité et de prêt est mis à disposition des élèves.



Environ une trentaine de disciplines différentes sont *proposées*.

Ci-dessus, Le château Grammont, locaux de l'EMMAA



L'équipe du Pôle Cinéma « EMMAA »

b) Les disciplines existantes de l'école de musique

a) Les cours d'instruments dispensés

Basse électrique, Contrebasse jazz et classique, Saxophone classique et jazz, Guitare électrique et classique, Clarinette, Batterie, Chant Lyrique, Chant actuel, Violon, Piano Jazz et classique, Guitare accompagnement chant, Chant accompagnement piano, Eveil musical de 3 à 6 ans, parcours découverte de 6 à 9 ans,

b) Les Ateliers et orchestres

Atelier pop rock, Atelier Jazz, Atelier funk, atelier rock, Orchestre classique et musique de chambre, Chorale, Atelier musique du monde.
Atelier d'ensemble de saxophone. Atelier adulte et Atelier junior Chorale Adulte et Chorale junior.

c) Le pôle Cinéma et audiovisuel

Le pôle cinéma dirigé par notre professeur diplômé d'un master en audiovisuel organise tous les 15 jours des ateliers de 3 heures collectifs axés sur les métiers du cinéma et de l'apprentissage des techniques de l'audiovisuel. Du scénario au montage en passant par la réalisation les élèves créaient et scénarisent des courts métrages. Les élèves du pôle cinéma accompagnent des jeunes artistes pour les aider à promouvoir leur communication par le biais de clip.

d) Les Musiques électroniques assistées par ordinateur

Le pôle des musiques assistées sont pilotés par deux professeurs diplômés et spécialisés dans le domaine. Toutes les semaines les élèves ont 1h30 de cours collectifs qui leur permet d'étudier toutes les techniques leurs permettant de travailler la composition avec des samples pré-enregistrés.

e) Studio d'enregistrement

Nous préparons les élèves au studio d'enregistrement avec du travail collectif et du matériel professionnel, un de nos objectif en 2021 serait de créer un studio d'enregistrement au sein de notre école. Celui-ci pourrait également permettre d'accueillir des musiciens amateur de l'agglomération Pontoise. Une fois ce studio créé, des modules de studio d'enregistrement à tous seront mis en places.

f) Les cours théoriques

Un élève qui choisit le cursus diplômant à l'obligation de suivre des cours théorique et de passer les examens en fin de cycles. Ces cours collectifs sont axés sur la formation musicale, Solfège rythmique, cours d'harmonie, Histoire de la musique, modules complémentaires.

g) Pratiques hors les murs

Intervention en milieu scolaire, périscolaire, présentation d'instruments en milieu scolaire, ateliers collectifs en collège et en Lycées.

En accord avec les élus des projets musicaux et audiovisuels sur du long terme sont également mis en place dans les écoles de la ville.



Intervention des professeurs en septembre 2020 pour l'ouverture du collège en musique « le Grand Champ »

c Le personnel de l'école de musique

1 agent d'entretien intérieur, 1 agent d'entretien extérieur, 1 agent régisseur, 1 agent secrétaire, 1 directeur, et 10 professeurs.

La plupart des professeurs d'enseignement artistique sont diplômés d'état et ils sont tous dotés d'une grande expérience de l'enseignement artistique.

d Répartition des élèves par commune 2020 2021

L'école municipale rayonne sur 23 communes dont 22 communes du Nord Isère.

Dep	Commune	Enfants	Adultes	Total	
ISÈRE	PONT DE CHERUY	68	15	83	
	Total Commune de PONT DE CHERUY	68	15	83	43 %
	ANTHON	2	0	2	
	CHARVIEU-CHAVAGNEUX	22	5	27	
	CHAVANOZ	10	4	14	
	CREMIEU	2	2	4	
	JANNEYRIAS	6	2	8	
	LEYRIEU	1	0	1	
	ST ROMAIN DE JALIONAS	1	2	3	
	TIGNIEU-JAMEYZIEU	7	3	10	
	VILLEMOIRIEU	5	4	9	
	VILLETTE D ANTHON	4	4	8	
	Total canton de PONT DE CHERUY	128	41	169	87 %
	ANNOISIN- CHATELANS	1	2	3	
	MONTALIEU	0	2	2	
	PARMILIEU	0	1	1	
	SATOLAS ET BONCE	5	1	6	
Total	Communes ISÈRE hors canton de PONT DE CHERUY	6	6	12	6 %
	Total ISÈRE	134	47	181	93 %

Dep	Commune	Enfants	Adultes	Total	
AIN	BEYNOST	1	0	1	
	JASSANS RIOTTIER	0	1	1	
	LAGNIEU	0	1	1	
	MONTLUEL	0	1	1	
	NIEVROZ	0	3	3	
	Total AIN	1	6	7	4 %

Dep	Commune	Enfants	Adultes	Total	
RHÔNE	BRON	0	1	1	
	COLOMBIER-SAUGNIEU	1	2	3	
	LYON	0	1	1	
	MEYZIEU	0	1	1	
	Total RHÔNE	1	5	6	3 %

Total hors département ISÈRE		2	11	13	7 %
TOTAL GENERAL		136	58	194	100 %

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

BILAN FINANCIER REALISE

<u>Bilan financier réalisé</u> <u>Année 2017 – 2018</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Salaires chargés	298 800 €.	Régie	68000 €.
Matériel (achat et entretien)	9500 €.	Subventions (Département)	8 000 €.
Fluides (eau, électricité)	12 000 €.	Participation Commune	251 999
Fonctionnement Divers	9020 €	Convention / Autres	1321 €.
TOTAL	329 320 €.	TOTAL	329320 €.

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

BILAN FINANCIER REALISE

<u>Bilan financier réalisé</u> <u>Année 2018 – 2019</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Salaires chargés	317 990 €.	Régie	84 830 €.
Matériel (achat et entretien)	7400 €.	Subventions (Département)	7 000 €.
Fluides (eau, électricité)	12 000 €.	Participation De la Commune	253 580 €.
Fonctionnement Divers	9460 €	Convention / Autres	1440
TOTAL	346 850 €.	TOTAL	346 850 €.

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

BILAN FINANCIER

Bilan financier réalisé Année 2019 – 2020

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Salaires chargés	313 306 €.	Régie	84 830 €.
Matériel (achat et entretien + Location astulfo)	13 850 €.	Subventions (Département)	7 000 €.
Fluides (eau, électricité)	1000 €.	Participation De la Commune	253 580 €.
Fonctionnement Divers	1701,84€	Convention / Autres	1440
TOTAL	346 850 €.	TOTAL	346 850 €.

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

BILAN FINANCIER

Bilan financier Prévisionnel Année 2020 – 2021

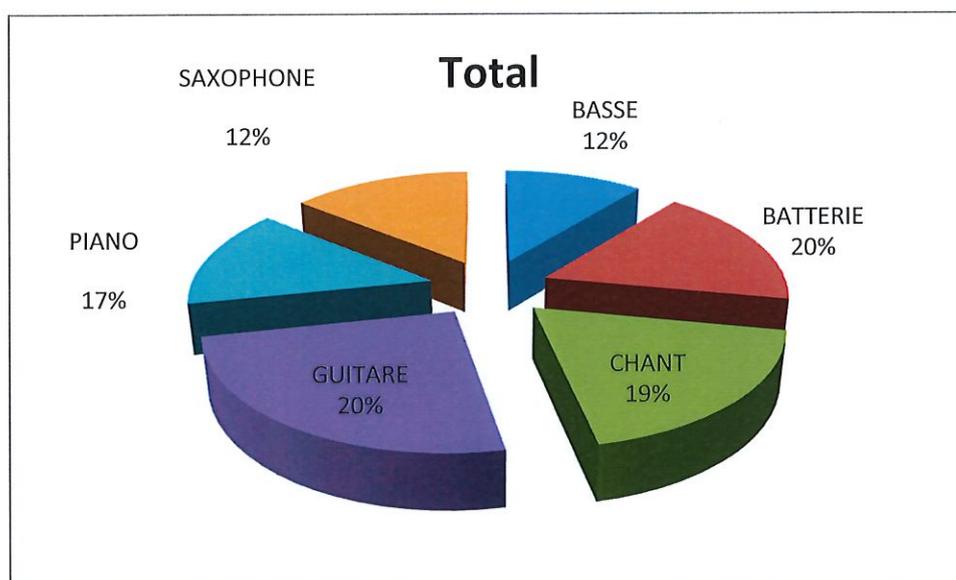
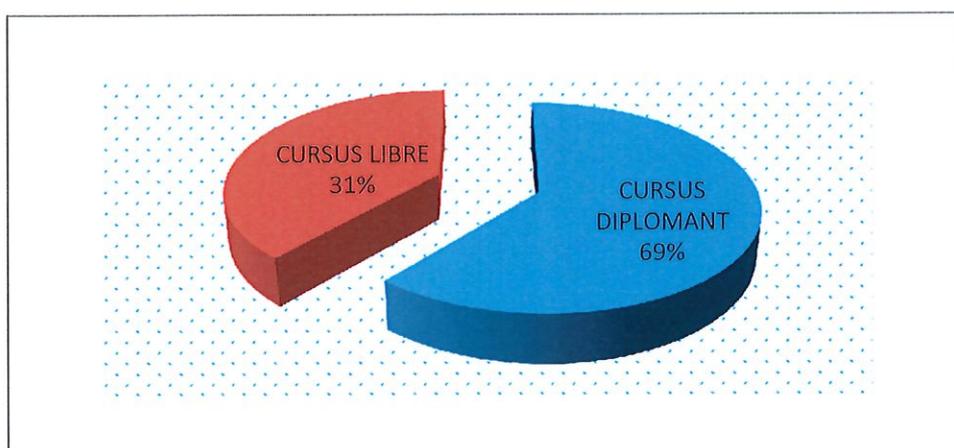
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Salaires chargés	278 119,04 €.	Régie	85 502 €.
Matériel (achat et entretien + Location Astulfofi)	3500 €.	Subventions (Département)	6 000 €.
		Participation De la Commune	193 584.04
Fonctionnement Divers	3467€		
TOTAL	285 086,04 €.	TOTAL	285 086,04 €.

4- LE PROJET PEDAGOGIQUE

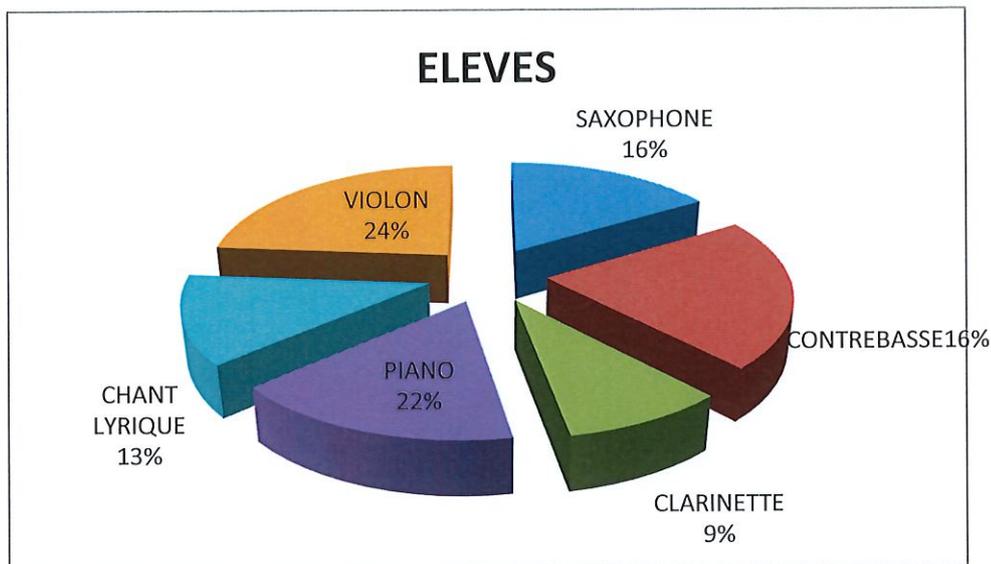
Depuis 2014 l'école de musique s'est donné pour mission d'apporter une formation complète aux élèves inscrits. L'équipe pédagogique a défini et mis en place deux cursus possible, Le cursus diplômant et le cursus libre. De nombreuses classes ont été ouvertes pour permettre à l'école d'évoluer tout en respectant les textes du schéma culturel départemental de l'Isère.

La qualité restant notre priorité.

a) Les départements de l'école



Département des musiques actuelles amplifiées



Département de musique classique

b) Le cursus diplômant

Les élèves suivent une formation complète répartie en deux cycles, chaque cycle dur entre trois et cinq années.

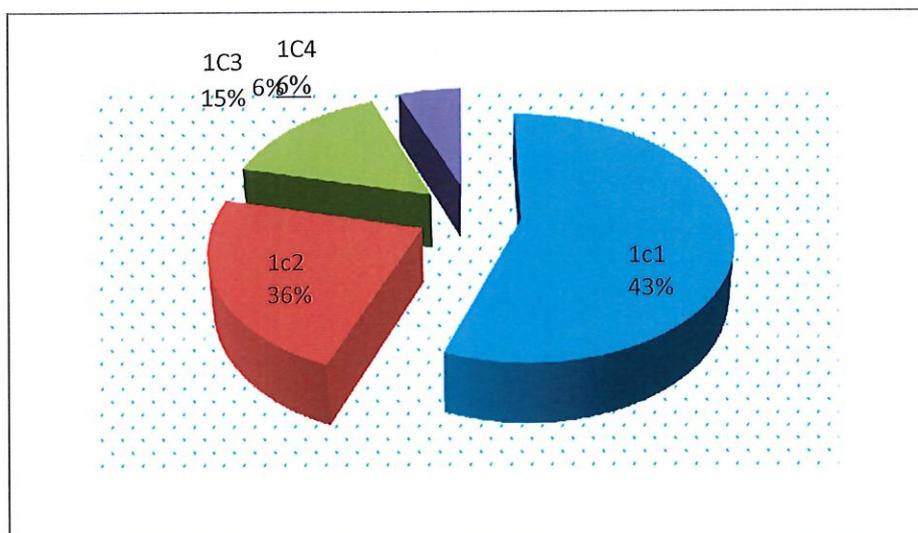
Le 1^{er} cycle traditionnel

Le premier cycle est divisé en 4 phases

1c1/1c2/1c3/1c4 Chaque phase est divisée en 3

modules pour le 1^{er} cycle

- L'apprentissage instrumental : 30 minutes par semaine en cours individuel
- La formation Musicale : 1 heure par semaine.
- La pratique collective de 1 heure à 1h30 par semaine

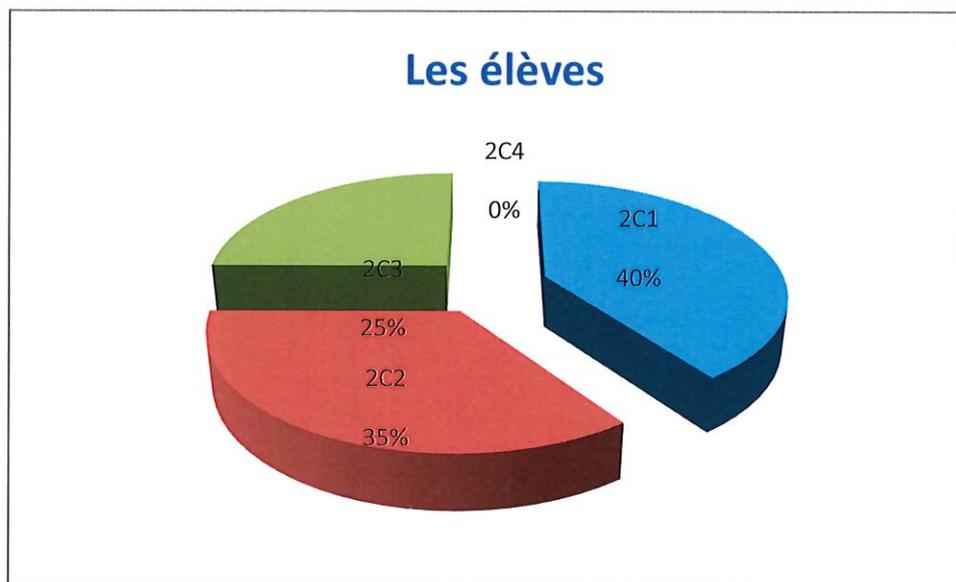


Le 2ème cycle traditionnel

Le deuxième cycle est divisé en 4 phases 2c1/2c2/2c3/2c4, les élèves ayant validés l'instrument et la formation musicale auront 1 quart d'heure de cours d'instrument supplémentaire..

Chaque phase est divisée en 4 modules.

- i. L'apprentissage instrumental d'une durée de 45 minutes par semaine en cours individuel.
- ii. La formation Musicale d'une durée d'une heure.
- iii. La pratique collective durée 1h30
- iv. Les cours de solfège rythmique durée 1h00



Le premier cycle

Tous les élèves qui commencent une formation diplômante devront impérativement suivre tout le 1^{er} cycle en formation musicale traditionnelle.

Pour l'instant dans les cours dit « d'instrument classique », violon, piano, chant lyrique, clarinette, contrebasse, saxophone, la formation instrumentale resteront de 30 ou de 45 minutes en individuel. Les élèves ont l'obligation de participer à un ensemble collectif classique.

Le deuxième Cycles en Musique actuelles amplifiées

A partir du 2ème cycle et ce depuis septembre 2020, nous avons ouvert une section spécialisée en musiques actuelles dans laquelle les cours et le travail collectif sont priorités.

Les cours d'instrument de 30 minutes en individuel passe à 1h00 en collectif avec formation musicale intégrée dans le cours pour 4 élèves maximum.

Durant l'année les élèves ont des modules complémentaires collectifs sur les musiques assistées par ordinateurs, sur l'harmonie, sur la culture musicale et l'histoire de la musique, installation et réglage du matériel scénique et pour terminer les élèves auront également une formation sur texte et les lois des métiers de musiciens professionnels, tous ces cours sont collectifs pouvant accueillir 12 élèves maximum à la fois et 60 élèves pour les masters classes

Durant ces modules l'école fera intervenir un ou des artistes professionnels, pour du travail collectif, de recherche, de master classe. L'artiste finalisera son master classe par un spectacle durant lequel les élèves pourront participer.

Dans le cursus de l'artiste il est prévu également de faire des interventions en milieu scolaire, collège, lycée.



c) Le cursus libre

Ouvert aux adultes et aux jeunes élèves désirant rester dans un domaine de plaisir et de loisir. Il est mis en place des objectifs sur du plus ou moins long terme, les cours en cursus libre et la formation musicale est intégrée dans le cours. Notre objectif serait de privilégier les cours collectifs.

5 – LES NOUVEAUTES DEPUIS 2013

a) Les interventions en milieu scolaire

L'EMMAA est très impliquée dans l'éducation artistique des enfants scolarisés dans la commune, en effectuant tout au long de l'année des interventions hebdomadaires au sein des écoles maternelles et primaires. De plus, L'EMMAA organise dans ces mêmes écoles deux présentations de divers d'instruments aux enfants par an.

b) Les Ateliers de musiques (cours collectifs)

Les ateliers mis en place à l'école de musique permettent aux élèves de se retrouver afin de définir un répertoire adaptés aux styles choisis. Ces ateliers leur permettront de reprendre des musiques existantes, mais également de créer, d'arranger des morceaux pour pouvoir mettre en œuvre des répertoires adaptés au niveau et au goût de chacun. Ce projet a pour objectif également d'accompagner les chorales et de donner pendant ce temps de cours d'une durée d'1 heure 30 des bases de musique et de théorie musicale axée sur des cours collectifs de 5 à 40 élèves.

c) Les semaines découvertes (cours collectifs)

Au total nous avons 2 semaines découvertes. Celles-ci permettent aux élèves de l'école et aux personnes extérieures à l'établissement de venir essayer 3 instruments au choix, les personnes intéressés ont la possibilité de prendre un cours et d'essayer un ou deux instruments de leur choix à titre gracieux.

d) Le Parcours découverte (cours collectifs)

Permet aux élèves de 6 ans à 8 ans de s'initier à l'apprentissage de 8 instruments différents dans l'année sur une moyenne de 4 semaines par instruments dans trois familles différentes. Cela leur permet de se diriger vers le bon choix d'instrument durant le parcours découverte les élèves apprennent des bases de solfège et cela toujours en collectifs.

e) Les cours de solfège rythmique (cours collectifs)

Les élèves viennent avec leurs instruments et travaillent l'apprentissage de la lecture et de l'écriture rythmique. L'improvisation fait également partie de cet apprentissage.

f) La chorale adulte (Cours collectifs)

Notre chorale fut créée en 2014 et à ce jour une vingtaine d'élèves se retrouvent chaque semaine pour travailler en collectif un répertoire commun. Durant l'année plusieurs spectacles et collaboration transversales sont proposés aux élèves pour créer des projets autour du chant et de la chorale.

g) Les chœurs d'enfants

Cette année nous avons mis en place une chorale d'enfant à des prix très attractifs pour permettre à toutes les familles de pouvoir faire une pratique musicale et collective.

h) Les conventions

Depuis 2017 l'EMMAA a mis en place des conventions avec Le BTS audiovisuel de Villefontaine, avec L'IME de Bourgoin Jallieu, La maternelle les écureuils, l'école primaire Jean Astulfoni, le collège le grand Champs, et divers associations issus du milieu culturelle.

i) Parc instrumental

Depuis septembre 2020 l'école municipale à un parc instrumental qui lui permet de faire du prêt de d'instrument aux élèves.

j) Quotient familial

Le mise en place du quotient familial est en cours et sera en application au 1^{er} septembre 2022

k) Chèque vacances et prélèvements automatiques, chèques loisirs

Depuis 2019 nous avons mis en place les prélèvements automatiques jusque 10 fois sans frais.

Nous prenons les chèques vacances depuis septembre 2020 et les chèques loisirs du pack Loisir mis en place par le département pour les collégiens.

l) Le matériel existant

A ce jour le 1^{er} septembre 2020 l'école de musique et audiovisuelle à investit dans 107 940 euros de matériel.

6 – LES PERSPECTIVES

a) Développement des ateliers (mis en place en 2014)

Nous souhaiterions augmenter le nombre d'atelier afin de permettre aux élèves d'augmenter leur niveau musical mais aussi d'enrichir avec diversité leur culture avec la création d'atelier musique du monde, rap et Slam, big band jazz et electro. Les cours collectifs resteront une priorité.

b) Accompagnement de groupe amateur vers l'autonomie (mis en place en 2021)

Nous souhaiterions développer l'accompagnement de groupe afin de les aider à concrétiser leurs projets, mais également pour les aider à mieux se préparer sur le jeu de scène, sur les mises en place technique, le son, la communication, etc...

L'objectif serait de mettre à disposition des locaux de répétitions pour que les groupes amateurs puissent travailler en autonomie.

c) Création d'un studio d'enregistrement

Nous souhaiterions mettre en place un studio d'enregistrement au sein de notre établissement d'enseignement artistique. A ce jour nous avons tout le matériel il reste plus qu'à trouver un endroit adapté pour le mettre en place. Celui-ci nous permettra de rester dans une continuité d'évolution pour bonne formation sur les musiques actuelles. Aujourd'hui la formation des métiers du son fait intégralement partie de l'apprentissage du cursus des musiques actuelles amplifiées.

d) Accompagnement individuel

En tant que pôle de ressources culturelles, l'accompagnement individuel permettrait d'aider les artistes solo, soit à concrétiser leur projet soit à les aider à construire un groupe de personnes motivé avec les mêmes critères que l'accompagnement de groupe.

e) Développement des conventions

Nous souhaiterions nous ouvrir d'avantage en créant des partenariats et conventions avec les associations, les écoles de musique voisine, école primaires, Collèges, Lycées, BTS audiovisuel de Villefontaine, Conservatoire départementale de Bourgoin jaillie, SMAC les abattoirs.

f) Les interventions d'artistes

Nous souhaiterions développer d'avantage l'intervention d'artistes extérieurs en collaboration avec les écoles, les associations, les commerçants et tous les acteurs potentiellement intéressés de la commune.

Conclusion

Ce projet est adapté et en rapport avec le fonctionnement pédagogique de l'école municipale de musique de Pont de Cheruy. Il est évident qu'il pourra connaître des marges de progressions et des améliorations différentes suivant les années à venir. L'équipe pédagogique a mis en place ce projet pédagogique en appliquant les directives du schéma d'orientation pédagogique du ministère de la culture.

L'élaboration de ce projet pédagogique nous permettrait non seulement de garantir une formation de qualité aux élèves de l'école mais également celui-ci permettrait à l'EMMAA d'être éligible pour prétendre devenir CRC (Conservatoire à Rayonnement communal ou intercommunal).

Remerciements

Nous remercions,

La ville de Pont de Chéruy pour son soutien considérable.

Les élèves et parents d'élèves pour leur confiance.

Le département de l'Isère pour sa contribution et son accompagnement.

Ce projet a été réalisé et mis en place par l'équipe pédagogique de L'EMMAA accompagné des parents d'élèves conformément à la direction nationale et départementale du schéma culturel.

Le Directeur d'Etablissement

Romain BELLONI

Le Directeur Général

Jean-Pierre ROJANE

Le Maire

Franck BRON



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Commune de PONT DE CHERUY

n°71/2020

L'an **deux mil vingt**, le 03 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

**Objet : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – PROJET PEDAGOGIQUE
D'ETABLISSEMENT 2020-2026.**

Exposé du Maire

L'école de musique comprend actuellement un directeur et dix professeurs. Elle accueille à ce jour 194 élèves qui ont accès aux disciplines suivantes :

- Cours d'instruments et éveil musical.
- Ateliers et orchestres.
- Musiques électroniques assistées par ordinateur.
- Cours théoriques.
- Pôle cinéma et audiovisuel
- Studio d'enregistrement (matériel).

L'école qui est diplômante, intervient également en milieu scolaire Elle est dotée d'un budget annuel de 350000 €uros (réalisé en 2019-2020), dont les principales dépenses sont les suivantes :

- Salaires 313 000 €.
- Achat de matériel 14 000 €.

Les recettes sont constituées par les inscriptions des élèves (85 000 €.), la subvention du Département de l'Isère (7 000 €.); ce qui laisse une participation de la commune à hauteur de 254.000 Euros.

Le projet pédagogique pour les années 2020 à 2026 s'inscrit dans la poursuite d'offrir une formation la plus complète possible aux élèves qui s'inscrivent à l'école, avec deux cursus possibles (diplômant ou libre).

Plusieurs nouveautés sont prévues dans ce projet et notamment :

- Augmentation du nombre d'ateliers.
- Accompagnement de groupes amateurs et d'artistes individuels.
- Création d'un véritable studio d'enregistrement.
- Développement des partenariats scolaires et autres.
- Interventions d'artistes extérieurs.

Au vu de l'ensemble de ces informations, je vous propose de valider ce projet pédagogique pour la période 2020 à 2026, étant précisé que toutes les actions contenues dans celui-ci ne seront mises en place que si elles s'inscrivent en terme de coût, dans le budget annuel définit par la Municipalité.

Par ailleurs et afin d'améliorer encore le budget communal affecté à l'école de musique, la question de l'accueil des élèves dont la Commune de résidence dispose déjà d'une école de musique avec des compétences égales sur son territoire sera étudiée par la Municipalité.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Donne un avis favorable au Projet Pédagogique d'Etablissement de l'Ecole Municipale de Musique, établi pour la période 2020 à 2026.

☞ Précise que toutes les actions contenues dans ce projet ne seront mise en œuvre que si elles s'inscrivent en terme de coût, dans le budget annuel définit par la Municipalité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 04 décembre 2020
Le Maire,



